

Le conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) s'est tenu lundi 14 novembre à Laval.

Ce conseil a commencé par des interventions de différentes organisations syndicales représentantes des personnels, dont la nôtre (Cf. déclaration)

Plusieurs points y ont été abordés mais certains ont été redondants : fermetures de classes ( y compris à la rentrée), réforme du collège, de l'évaluation, les 60.000 postes « fantômes »... Dans tous les cas, le malaise des enseignants, la dégradation de leurs conditions de travail ont été pointés.

S'en est suivi un diaporama, lu par l'administration, censé donner les chiffres de la rentrée. Cette lecture a donné lieu à des commentaires sur plusieurs points particulièrement sensibles.

Lors de la divulgation des données sur le premier degré, le DASEN affirme que la tendance de fuite des effectifs vers l'enseignement privé, si elle est incontestable au niveau national, ne se vérifie pas dans notre département. Tout en avouant que cette fuite existe en revanche au niveau du secondaire, le DASEN assimile cette discussion à un « marronnier » de la carte scolaire mais s'engage tout de même à étudier le sujet de près.

Pour l'un des représentants du Conseil Départemental, ce problème est aussi une préoccupation pour les élus qui « subissent une forme de pression » de la part de certains parents d'élèves, qui jouent la carte du chantage. Il estime ainsi que les enseignants devraient travailler leur « communication » pour l'école publique.

Cette concurrence est parfaitement illustrée par la scolarisation en maternelle et particulièrement sur celle des enfants de moins de trois ans. Le DASEN avoue même que la proportion du privé augmente en préélémentaire mais il déclare avoir pris conscience de l'importance de ce dossier en Mayenne et précise que, lors des travaux sur la carte scolaire, « si on ne comptabilise pas les moins de trois ans, on en tient compte ».

Concernant cette carte scolaire, l'administration s'est vue reprocher sa gestion à très court terme, s'autorisant même cette année des fermetures à la rentrée, allant contre le propre credo du directeur académique formulé en fin d'année scolaire dernière. Cette gestion est aggravée par des dotations de postes négatives et par l'obligation de créer les postes issus de la loi de refondation.

La rentrée du second degré est dominée par la mise en place de la réforme du collège et des nouveaux programmes. Toutes les organisations syndicales déplorent la surcharge de travail engendrée pour les personnels ainsi que le manque d'anticipation, notamment concernant la création de postes dans certaines matières (espagnol, SVT, allemand) incitant au recrutement de personnels vacataires.

Concernant les personnels AESH, l'administration a avoué qu'à ce jour 42 postes étaient non pourvus. Les difficultés de recrutement sont essentiellement justifiées par l'obtention du diplôme requis, mais la réalité semble plus facile à comprendre quand on sait que la totalité de ces postes sont des emplois à mi-temps, n'autorisant qu'un revenu autour des 700 euros.

Ce Conseil Départemental de l'Education Nationale s'est poursuivi par un bilan sur la situation du collège Fernand Puech à Laval.

Le comité de pilotage créé par le Conseil Départemental et composé des membres du conseil d'administration ainsi que de représentants des communes concernées, s'est installé au mois de juillet. Les premiers travaux ont consisté à la rédaction de deux cahiers des charges (étude démographique et mise en conformité des bâtiments) et à la recherche de deux cabinets d'étude qui travailleront sur ces derniers. Suite à un appel d'offre, le choix des cabinets se fera lors du prochain comité de pilotage le 29 novembre. Les décisions finales du conseil départemental, soumises à validation par

le préfet, seront prises après connaissance des conclusions des travaux de ces cabinets qui devraient être rendues avant l'été prochain.

Le CDEN s'est terminé par une succincte présentation par le DASEN de la « convention ruralité » censée permettre « aux différents partenaires » (DSDEN, Conseil Départemental, Maires, ...) de travailler sur le long terme et d'éviter les mesures de carte scolaire anxiogènes et les effets « yo-yo » déplorés tous les ans.

***Fabien Orain, pour la FNEC-FP FO 53***